Comptabilité for.: 9510-5136-5560 - 6004-6503

A jour: avril 1994

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Eglise. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à blanc
Coupe à blanc limite
Coupe à blanc avec ou sans dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (brûlé ou à brûler)
Préparation de terrain
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Eclaircie commerciale
Récolte dans les lisières boisées (étoile de lisière)

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

	Tendance	Stationnel
Résineux	R	
— à cèdre et/ou épinette blanche	R (C)	
— à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	
— à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)	
— à pin rouge	R (PR)	
— à pin gris	R (PG)	
— à mélèze (laire)	R (M)	
— à peuplier	R (PE)	
— à sapin	R (SA)	
— (plantation)	P	
Pessière	(E)	
— à épinette et/ou thuya (épinette rouge occupant plus de 75% de la portée dominante)	(E)	
— à thuya (cèdre)	(TC)	
— à épinette noire	(EN)	(EN)
— à pruche	(PR)	(PR)
— à pin blanc et/ou pin rouge	(PB)	
— à pin rouge	(PR)	
— à pin gris	(PG)	
— à sapin et/ou épinette	(SA)	
— (association d'épinette blanche)	(SAB)	
— (association d'épinette de Mariche)	(SAD)	
— (association d'épinette noire)	(SAN)	
— (plantation)	P	
Sapinière	(SA)	
— à sapin et/ou thuya (thuya occupant plus de 75% de la portée dominante)	(SA)	
— à thuya (cèdre)	(TC)	
— à épinette noire et/ou épinette rouge	(EN)	
— à pin blanc et/ou pin rouge	(PB)	
— à pin rouge	(PR)	
— à pin gris	(PG)	
— à mélèze	(M)	
— à peuplier	(PE)	
— (association de sapin boumier)	(SAB)	
Pinède à pin blanc	(PB)	(PB)
— avec pin rouge	(PB-PR)	
— avec thuya (cèdre occupant plus de 75% de la portée dominante)	(PB-TC)	
— avec thuya (cèdre)	(PB-TC)	
— avec épinette noire	(PB-EN)	
— avec épinette noire et/ou épinette rouge	(PB-EN)	
— avec pin gris	(PB-PG)	
— avec pin blanc et/ou pin rouge	(PB-PB)	
— avec pruche	(PB-PR)	
— avec sapin et/ou épinette blanche	(PB-SA)	
— (plantation)	P	
Pinède à pin rouge	(PR)	(PR)
— (à pin gris occupant plus de 75% de la portée dominante)	(PR-PG)	
— avec épinette noire	(PR-EN)	
— avec épinette noire et/ou épinette rouge	(PR-EN)	
— avec pin gris	(PR-PG)	
— avec pin rouge	(PR-PR)	
— avec pin blanc et/ou pin rouge	(PR-PB)	
— avec pruche	(PR-PR)	
— avec sapin et/ou épinette blanche	(PR-SA)	
— (plantation)	P	
Pinède à pin gris	(PG)	(PG)
— (à pin gris occupant plus de 75% de la portée dominante)	(PG-PG)	
— avec épinette noire	(PG-EN)	
— avec épinette noire et/ou épinette rouge	(PG-EN)	
— avec pin gris	(PG-PG)	
— avec pin rouge	(PG-PR)	
— avec pin blanc et/ou pin rouge	(PG-PB)	
— avec pruche	(PG-PR)	
— avec sapin et/ou épinette blanche	(PG-SA)	
— (plantation)	P	
Cédrière	(TC)	
— (à thuya occupant plus de 75% de la portée dominante)	(TC-TC)	
— à épinette noire	(TC-EN)	
— à épinette noire et/ou épinette rouge	(TC-EN)	
— à mélèze	(TC-M)	
— à pin blanc et/ou pin rouge	(TC-PB)	
— à pin rouge	(TC-PR)	
— à pin gris	(TC-PG)	
— à peuplier	(TC-PE)	
— à sapin et/ou épinette blanche	(TC-SA)	
— (plantation de thuya)	P	
Pruchière	(PR)	
— (à pruche occupant plus de 75% de la portée dominante)	(PR-PR)	
— à épinette noire	(PR-EN)	
— à épinette noire et/ou épinette rouge	(PR-EN)	
— à mélèze	(PR-M)	
— à pin blanc et/ou pin rouge	(PR-PB)	
— à pin rouge	(PR-PR)	
— à peuplier	(PR-PE)	
— à sapin et/ou épinette blanche	(PR-SA)	
— (plantation)	P	
MÉLÈZE	(M)	
— (à mélèze occupant plus de 75% de la portée dominante)	(M-M)	
— à thuya (cèdre)	(M-TC)	
— à épinette noire	(M-EN)	
— à épinette noire et/ou épinette rouge	(M-EN)	
— à pin blanc et/ou pin rouge	(M-PB)	
— à pin gris	(M-PG)	
— à pruche	(M-PR)	
— à peuplier	(M-PE)	
— à sapin et/ou épinette blanche	(M-SA)	
— (association de mélèze laricin)	(MAL)	
— (association de mélèze laricin)	(MAL)	

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance	Stationnel
Feuillu d'essences tolérantes	F1 Pp	F1 Pp (F1)
— avec pin gris	F1 Pp	F1 Pp (F1)
— avec pin blanc	F1 Pp	F1 Pp (F1)
— avec pin rouge	F1 Pp	F1 Pp (F1)
— avec mélèze	F1 Pp	F1 Pp (F1)
— avec sapin	F1 Pp	F1 Pp (F1)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	(BB-S)	(BB-S) (F)
— avec épinette noire ou rouge	(BB-E)	(BB-E) (F)
— avec pin gris	(BB-PG)	(BB-PG) (F)
— avec pin rouge	(BB-PR)	(BB-PR) (F)
— avec pin blanc	(BB-PB)	(BB-PB) (F)
Bouleau à bouleaux jaunes avec mélèze	(BJ-M)	(BJ-M) (F)
Feuillu d'essences tolérantes	F1 Pp	F1 Pp (F1)
— avec pin rouge	Pp-F1	Pp-F1 (F1)
Peuplements avec sapin	Pp-S	Pp-S (F1)
— avec pin gris	Pp-PG	Pp-PG (F1)
— avec pin rouge	Pp-PR	Pp-PR (F1)
— avec épinette noire ou rouge	Pp-E	Pp-E (F1)
— avec mélèze	Pp-M	Pp-M (F1)
Cédrière avec sapin	(TC-S)	(TC-S) (F)
Cédrière résineuse	M-TC	M-TC (F)
Mélangés à feuillus tolérants	M-F1	M-F1 (F)
— sur station humide	M-F1	M-F1 (F)

FEUILLUS (groupements)

	Tendance	Stationnel
Feuillus	F	
— d'essences intolérantes	F1	
— d'essences tolérantes	F1	
— sur station humide	F1	
— (plantation)	P	
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB	
— (plantation)	P	
Peuplierraie	Pe	
— (plantation)	P	
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	(E-BB)	
— à bouleaux jaunes	(E-BJ)	
— à feuillus d'essences tolérantes	(E-F1)	
— à feuillus d'essences tolérantes	(E-F1)	
Plantation d'érable à sucre	PRUS	
— de bouleau jaune	PRUJ	
— de peuplier hybride	PRPH	
— de peuplier hybride	PRPH	
— de frêne d'amérique	PRFA	

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par trouées
Coupe partielle plus épaisses traînées
Chablis partiel
Chablis total
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche seulement
⊖ 1 à 50 %
⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlé
Chablis total
Chablis partiel
Système sélectif
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 1 mètre	0-30 cm
30	31-90
50	91-130
70	131-170
90	171-250
100	251-350

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (cm)	30-70 (cm)
80-30	30-80
90-30	30-90
90-50	50-90
90-70	70-90

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Groupe d'dominance de haut, indéterminé, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 30 cm.
Vieilleuse inéquienne: Groupe d'dominance de haut, indéterminé, majorité des tiges entre 30 et 90 cm. Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 90 cm.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Modérée	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Abrupte	91 % et plus	a

N.B.: Les classes de pente indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

8 BB-E (S) 60 m 1
— densité
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— type de couvert
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

8 C1 m 60 f 1
— classe d'âge
— classe de pente
— densité
— classe de hauteur
— sous groupe d'essences
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GROUPE PINOTIN, THERRIAULT ET CIE
SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1985-86
Année de publication: 1986
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/8/86
Déclinaison magnétique: 13° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8
Unité de gestion: 83-1
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 4
000 18 04
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 403 U*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 84900*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1358*
Région écologique: 8c2

Municipalité régionale de comté 830 VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-6-1	32-6-4	32-6-3
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
31-M-16	31-N-13	31-N-14
N.E. N.O. S.E. S.O.	N.E. N.O. S.E. S.O.	N.E. N.O. S.E. S.O.
31-M-9	31-N-12	31-N-11

31 N/13 N.E.